

Schweizerischer Weinbauernverband (SWBV)



Federazione svizzera dei viticoltori (FSV)

Fédération suisse des vignerons (FSV)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



Table des matières

	Page
1. Programme d'activité 2016	3
2. Rapport d'activité	4
2.1 Assemblée des délégués 2016	4
2.2 Comité	7
2.3 Secrétariat	7
2.4 Partenariats	7
2.4.1 Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)	7
2.4.2 Swiss Wine Promotion (SWP)	12
2.4.3 VITISWISS	14
2.4.4 Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants (ASVEI)	14
2.4.5 Forum vitivinicole suisse	14
2.4.6 VITIPLANT	15
2.5 Activités principales	15
2.5.1 Présidence de la FSV	15
2.5.2 Restructuration d'Agroscope	16
2.5.3 Problématique "Moon"	16
2.5.4 Flavescence dorée	18
2.5.5 Train d'ordonnances agricoles 2016	19
2.5.6 Révision de la loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles	19
2.5.7 Plan d'action national "Produits phytosanitaires"	20
2.5.8 Groupe parlementaire vitivinicole	21
2.5.9 Autres consultations	21
2.6 Formation professionnelle viticole	21
2.6.1 Convention avec AGORA	21
2.6.2 Commission de la formation professionnelle de la FSV	22
2.6.3 Formation professionnelle initiale	22
2.6.4 Cours interentreprises	22
2.6.5 Procédure de qualification (examens du CFC et de l'AFP)	23
2.6.6 Moyens d'enseignement	23
2.6.7 Formation professionnelle supérieure	23
2.6.8 Promotion de la formation professionnelle	23
2.6.9 Lauréats brevet et maîtrise de viticulteur 2016	24
3. Année viticole 2016	25
3.1 Surfaces et récoltes	26
4. Comptabilité de l'exercice	27
4.1 Bilan au 31 décembre 2016	27
4.2 Comptes de résultats 2016	28
5. Programme d'activité 2017	30
6. Organisation de la Fédération suisse des vignerons (FSV)	31
6.1 Sections membres de la FSV	31
6.2 Membres du comité	32
6.3 Membres de la commission de gestion	33
6.4 Membres de la commission de la formation professionnelle	33
6.5 Secrétariats	33
7. Représentation de la Fédération suisse des vignerons	34
7.1 Union suisse des paysans	34
7.2 Agro-Marketing Suisse (AMS)	34
7.3 Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)	34
7.4 Contrôle suisse du commerce des vins	34
7.5 VITIPLANT	34
7.6 AgriAliForm	34
7.7 CHANGINS, haute école de viticulture et oenologie	34

1. Programme d'activité 2016

Structure et organisation

- Nomination du président pour la FSV
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS et l'ASVEI
- Evaluation d'une collaboration avec l'USOE

Politique, économie et recherche

- Mettre en œuvre la stratégie vitivinicole 2020
- Préparer la politique agricole 2018-2021 et ss.
- Consolidation du groupe parlementaire vitivinicole
- Activité parlementaire relative aux lois et ordonnances en révision
- Engagement pour une mise en œuvre souple de l'initiative sur l'immigration de masse
- Suivi de la législation européenne et de ses conséquences potentielles pour la viticulture suisse
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Suivi de la mise en place du projet AGRIDEA "réseau coûts de production"
- Défense de conditions-cadre permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Suivi de la restructuration d'Agroscope
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par Agroscope

Communication et Promotion

- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP
- Mise à jour continue de l'onglet "FSV" sur le site internet www.swisswine.ch
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole

Formation professionnelle

- Coordination de la formation professionnelle (procédure de qualification, cours interentreprises, etc.)
- Finalisation des moyens d'enseignement
- Evolution de la formation professionnelle initiale, passage au modèle linéaire notamment
- Organisation avec succès du premier concours suisse des apprentis vitivinicoles (Agri-Skills 2016)
- Intensification de la collaboration avec les cavistes.

2. Rapport d'activité

2.1 Assemblée des délégués 2016



Elle s'est tenue le 19 avril à Palexpo à Genève, le même jour que l'assemblée des délégués de VITISWISS. Cette solution s'avère satisfaisante, de nombreux délégués représentant les deux organisations.

Le président a.i. a dressé le bilan suivant :

"Vous connaissez tous l'adage qui dit "jamais deux sans trois". Eh bien, l'année viticole 2015 est là pour le confirmer.

Cela commence par 2013 qui, à cause d'un printemps froid, malheureusement suivi de fortes grêles durant l'été dans de nombreuses régions, fut l'année de la plus petite récolte depuis 1980 avec ses maigres 83 millions de litres. Ensuite est venue 2014 avec ses nuées de drosophile *suzukii* qui ont envahi nos vignobles quelques semaines avant la récolte, causant des dégâts considérables, pour finalement arriver à un petit 93 millions de litres de production. L'année 2015, après un débourrement quelque peu tardif suivi d'un printemps chaud qui a favorisé une floraison précoce, semblait ne nous apporter que du bonheur. Eh bien non, l'été très chaud marqué par un manque cruel d'eau - on peut même parler de sécheresse - ne présageait rien de bon. Contre dame nature, l'homme ne peut que courber l'échine et travailler d'arrache-pied pour en minimiser les effets. Par contre, nous n'étions pas préparés contre des attaques de loin non naturelles ; en effet, certains symptômes sont apparus en début de croissance par des signes de dégénérescence de l'appareil végétal, provoquant de forts dégâts sur grappes, ce qui, additionné à la sécheresse, nous a gratifiés d'une récolte qui s'inscrit avec ses 85 millions de litres comme la deuxième plus petite récolte depuis 1980.

Très rapidement, les recoupements d'informations sur ces dégénérescences ont mis en avant le fait que dans chaque cas, un produit de la marque Bayer avait été utilisé en 2014, voire en 2013. Dès ce moment-là, nous avons un nom à mettre sur ces problèmes de dégénérescence, celui de "l'affaire Moon".

La Fédération suisse des vigneron a compris d'emblée l'importance de cette affaire. Son comité a décidé à l'unanimité de réagir et de mettre ses forces dans ce dossier afin de défendre au mieux les intérêts des vigneron concernés. Tout d'abord, la FSV a mandaté un cabinet d'avocats d'envergure internationale, le cabinet Python & Peter, avec lequel nous avons mis en place une stratégie qui nous a amenés à prodiguer certains conseils aux vigneron à propos notamment des demandes de renoncations à la prescription et au sujet de différents courriers avec la Maison Bayer.

Parallèlement, nous avons eu de nombreux contacts avec différents offices cantonaux ou associations de défense professionnelle et je profite de les remercier en ce jour pour leur aide passée et future, car ce dossier est toujours ouvert.

Un grand merci à M. Olivier Viret d'Agroscope, à M. Sébastien Cartillier du Service de l'agriculture de Neuchâtel, à Prometerre et également à l'OFAG pour leur aide et leur soutien soit dans la collecte et le traitement d'informations, soit en prenant, comme le canton de Vaud, des mesures d'aide particulière aux vigneron touchés. Nos remerciements s'adressent également aux sections de la FSV et à leurs cantons respectifs mis à contribution pour la collecte de preuves et leur préservation. Sans oublier non plus M. Pascal Forrer, directeur de Suisse Grêle, pour sa disponibilité, la rapidité et le professionnalisme avec lesquels les expertises demandées ont été réalisées.

En même temps, nous avons eu de nombreux échanges de mails, de téléphones et de rendez-vous avec la Maison Bayer par l'intermédiaire de M. Niklaus Knuchel, directeur de la Maison Bayer (Schweiz) AG CropScience, portant aussi bien sur la cause des dégâts que sur le sujet épineux de l'indemnisation des pertes.

Fin septembre, un questionnaire très détaillé a été envoyé par la firme Bayer aux entreprises vitivinicoles touchées et nous leur avons conseillé de ne pas y donner suite. Dans le même temps, nous avons informé la Maison Bayer de notre refus, motivé par un manque de reconnaissance des faits de leur part et d'une volonté d'en assumer la responsabilité. Nous lui avons également fait part de notre mécontentement sur la teneur des questions et de l'utilisation ultérieure possible des données ainsi récoltées.

Notre prise de position a porté ses fruits puisque la réponse de la Maison Bayer est arrivée quelques semaines plus tard par un communiqué de presse, simultanément par une lettre adressée aux vignerons concernés, parlant "d'un dédommagement volontaire sur la base de la perte du chiffre d'affaires". La deuxième bonne nouvelle résidait dans l'annonce que ces indemnisations seraient effectives dans le premier trimestre 2016.

Néanmoins, nous n'avons pas reçu de réponse sur la teneur du questionnaire et une rencontre a été fixée avec le Professeur Dieter Hoffmann, expert indépendant mandaté par la Maison Bayer pour trouver une méthode de calcul d'indemnisation des vignerons. Le travail d'expertise et d'interprétation des documents à fournir par les vignerons lésés est effectué par l'entreprise allemande Gielisch de Cologne qui, pour la partie francophone, sous-traite à Equad, entreprise française d'expertise.

Cette rencontre a eu lieu à Zurich le 3 novembre en présence de M. Niklaus Knuchel, du Professeur Dieter Hoffmann, de Mme Chantal Aeby Pürro, de M. Kaspar Wetli, de M. Pierre-Alain Jeannet représentant les caves coopératives et invité à notre demande, et de votre serviteur, ainsi que d'un représentant des bureaux d'avocats des deux parties à titre d'observateur. Cette réunion a été constructive et a abouti sur un protocole mettant en avant la méthodologie et la systématique de calcul servant à l'évaluation des dégâts. Après acceptation et validation des deux parties en présence, il a servi de base à la rédaction du questionnaire de la Maison Bayer envoyé aux vignerons concernés à la fin novembre dernier. Dans ce courrier, la Maison Bayer s'engageait à envoyer aux vignerons une offre de dédommagement écrite durant le premier trimestre 2016. Selon nos informations, la Maison Bayer avait reçu le 50 % des dossiers au début février et le 75 % au début mars de cette année. Ils seront traités selon leur ordre d'arrivée. Les premières offres devraient donc être envoyées d'ici fin mars. Nous sommes en attente du retour des vignerons concernés sur la justesse des dédommagements proposés par la Maison Bayer. Ces informations détermineront la suite des opérations à mener par la Fédération suisse des vignerons et leurs avocats dans ce long et délicat dossier.

Comme précisé dans la newsletter du mois de mars de cette année, les dossiers concernant les dégâts Moon Privilège 2014 dus au traitement 2013 ainsi que les cas concernant le Moon Expérience seront, dans un deuxième temps, examinés individuellement par la Maison Bayer, et ceci indépendamment de la FSV.

Pour clore ce point Moon, je peux dire, ironiquement bien sûr, que j'ai eu le privilège d'en faire "moon expérience".

Bien sûr, de nombreux autres dossiers tout aussi sérieux ont égayé nos séances de la FSV et je vous laisse les découvrir en détail dans le rapport d'activité 2015 rédigé de main de maître par notre directrice, Mme Chantal Aeby Pürro. Je profite d'ailleurs de cet instant pour l'en remercier chaleureusement.

Un dossier sensible nous apporte encore son lot de tracasseries, c'est celui des coupages illécites et autres fraudes dénoncées ces dernières années et qui ont amené à de nombreuses réflexions sur les contrôles du vin. A l'heure où le Conseil fédéral souhaite diminuer les charges administratives des exploitants agricoles, d'autres services fédéraux ou cantonaux veulent encore les amplifier. Ils n'attendent même pas le résultat des premières mesures prises qui sont d'instaurer un échange systématique des données entre le Contrôle suisse du commerce des

vins chargé de contrôler le négoce et le contrôle équivalent OIC qui lui, contrôle les vigneron-encaveurs. Je ne vais pas vous décrire ici les différences fondamentales entre ces deux professions, vous les connaissez très bien. Ces différents services, je disais donc, nous imposent ou veulent nous imposer diverses mesures telles que l'obligation d'annoncer au canton chaque transaction effectuée par le vendeur et l'acheteur, d'instaurer des contrôles supplémentaires à la vigne, de renforcer les contrôles à la vendange et d'imposer un contrôle de cave unique. Pour les vigneron-encaveurs, un contrôle unique signifierait une augmentation des coûts et du temps passé pour ces différents contrôles. Et bien sûr, dans quelques années, lors du passage de l'AOC actuelle aux AOP et IGP pour lesquelles de nouveaux cahiers des charges seront établis, les contrôles seront à nouveau modifiés pour répondre à ces nouvelles réglementations. Je pense que sur ce dossier, et pour reprendre une fameuse citation vaudoise, il est urgent d'attendre.

Les vigneron sont confrontés à de nombreux défis de plus en plus techniques et, pour ce faire peuvent compter sur des filières de formation professionnelle de grande qualité, dont la notoriété n'est plus à faire. Les écoles de Changins, Marcelin et Châteauneuf sont en effet reconnues et enviées par de nombreux pays viticoles voisins. Par contre, une formation professionnelle de pointe associée à la meilleure volonté des praticiens ne suffit pas si elle n'est pas accompagnée sur le plan de la recherche vitivinicole. C'est pourquoi la décision du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de supprimer chez Agroscope les quatre instituts et les 19 divisions de recherche actuels nous semble aberrante et nous inquiète particulièrement. En effet, cette réorganisation touche 24 cadres avec fonction de conduite, dont le poste n'existera plus à l'avenir. La vitiviniculture a besoin du savoir-faire de chercheurs aussi expérimentés et connus au-delà de nos frontières que ceux d'Agroscope pour faire face aux nombreux défis qu'elle devra relever à l'avenir.

Je terminerai en remerciant du fond du cœur les vigneron de ce pays pour leur ténacité, leur amour du travail bien fait et de l'excellence des vins qui en résulte."

Au chapitre financier, les délégués ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2015 qui se sont soldés par un déficit de CHF 5'879.55 portés en diminution du capital propre, ainsi que le bilan au 31 décembre 2015. Ils ont également adopté le rapport d'activité 2015.

Puis, le président ad intérim a proposé à l'assemblée d'élire à la présidence de la FSV le Conseiller national Frédéric Borloz, syndic d'Aigle et président du PLR vaudois. M. Borloz est élu par acclamation en qualité de nouveau président de la FSV.

A la fin de l'assemblée, M. Maddalena, vice-président de la FSV, a remercié très chaleureusement M. Deladoëy pour tout le travail qu'il a accompli en tant que président ad intérim de la FSV depuis l'élection de Laurent Favre au Conseil d'Etat neuchâtelois en octobre 2014 jusqu'à l'élection ce jour de M. Borloz à la tête de la FSV. En guise de reconnaissance pour son engagement sans relâche, M. Deladoëy est nommé membre d'honneur de la FSV.



Le nouveau président (à gauche) et le président ad intérim sortant (à droite)

M. Deladoëy est nommé membre d'honneur de la FSV.

2.2 Comité

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à huit reprises pour traiter les principaux dossiers suivants: présidence de la FSV, restructuration d'Agroscope, problématique "Moon", flavescence dorée, train d'ordonnances agricoles 2016, révision de la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles, plan d'action national "Produits phytosanitaires", groupe parlementaire vitivinicole, Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) et formation professionnelle. Ces thèmes sont développés dans les divers points ci-dessous.

Enfin, le comité de la FSV a également travaillé sur les thèmes suivants : rapport de l'OFAG sur l'analyse du système de contrôle des vins, mise en œuvre des dispositions "Swissness" et passage du système des AOC viticoles à celui des AOP-IGP. Ces sujets sont commentés au point 3.4.1 Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS).

2.3 Secrétariat

A part la gestion administrative de la fédération et la conduite de VITISWISS, la directrice a régulièrement soigné les contacts avec les responsables des diverses organisations de la branche vitivinicole suisse, ainsi qu'avec les autorités fédérales. De plus, elle a pris activement part aux travaux du comité de Swiss Wine Promotion (SWP) et de sa commission de controlling. Par ailleurs, elle a aussi collaboré au sein de divers groupes de travail. En sa qualité de secrétaire générale de l'IVVS, elle s'est notamment occupée de l'encaissement des contributions pour le financement de la campagne nationale. De plus, elle s'est acquittée de toutes les tâches administratives de l'IVVS. Enfin, elle a élaboré quatre newsletters informatives à l'attention des sections et de leurs membres.

En octobre, la directrice a participé au 39ème Congrès mondial de la vigne et du vin qui s'est tenu à Bento Gonçalves (Brésil).

2.4 Partenariats

2.4.1 Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)

L'assemblée des délégués s'est tenue le 20 mai à Berne. Les délégués ont approuvé à l'unanimité les comptes 2015 qui se soldent par un bénéfice de CHF 7'296.26. Le président de Swiss Wine Promotion (SWP) a ensuite donné connaissance du projet de nouvelle structure de SWP. Puis M. Philippe Delaquis, chef de projet de l'Observatoire suisse du marché des vins, a informé l'assemblée de la Mercuriale qui a vu le jour le 1^{er} avril.



(M. Marco Romano)

M. Walz, président ad intérim, a ensuite présenté avec humour les qualités que le comité demandaient d'un nouveau président de l'IVVS : si possible être ni encaveur ni producteur, être polyglotte, avoir un mandat de parlementaire fédéral et ne pas être représentatif d'une grande région viticole. C'est la raison pour laquelle le comité a attendu les élections fédérales d'octobre 2015 pour se mettre à la recherche d'un président. Il a trouvé le candidat répondant à toutes ces exigences en la personne du Conseiller national tessinois Marco Romano. Les délégués l'ont élu par acclamation. Ils ont également choisi à l'unanimité de nommer M. Philippe Varone en qualité de deuxième vice-président de l'IVVS.

Le comité de l'IVVS se compose désormais des personnes suivantes : président : Marco Romano ; vice-présidents : Philippe Varone (SEVS) et Kaspar Wetli (BDW) ; membres : Gilles Besse (IVV), Frédéric Borloz (FSV), André Fuchs (CIVV), Pierre-Alain Jeannet (ANCV), Gianni Moresi (IVVTI), Jean-Denis Perrochet (ASVEI), Nicolas Ruedin (IV 3 Lacs) et Martin Wiederkehr (IVVG).

Enfin, M. Olivier Savoy, secrétaire général de l'Association suisse du commerce des vins (ASCV) informe que son comité a mandaté un groupe de travail pour analyser et apprécier le concept WINE in MODERATION développé par le "Comité Vins", afin de défendre les intérêts de la branche des vins en matière de politique de prévention et de santé publique dans l'Union Européenne.

WINE in MODERATION est un instrument de marketing économique-politique se composant de différents instruments de communication, de formation, de recherches scientifiques et d'échanges d'expériences faites sur les différents marchés en Europe. Il est conçu de sorte à pouvoir être appliqué sur ces différents marchés, selon les spécificités du pays dans lequel il est utilisé. Il ne s'agit en aucun cas de soutenir une réduction de la consommation de vin. Au contraire, en appliquant les recommandations de consommation de vin, reconnues également par l'Union Européenne, la filière du vin en Europe ne produirait pas assez pour répondre à la demande des marchés.



Afin de comprendre l'utilisation de WINE in MODERATION, le groupe de travail a auditionné deux responsables de l'application WINE in MODERATION en Allemagne et en France – en France, ils parlent du concept "Vin et Société". A rappeler ici que les conditions cadres en France, aujourd'hui déjà, sont excessivement difficiles au vu de la loi Evin qui restreint de façon disproportionnée la communication sur les boissons alcooliques.

Le groupe de travail propose à la branche la direction stratégique suivante :

1. Élever une voix qui parle du Vin en Suisse en relevant les caractéristiques positives telles que patrimoine, qualité & diversité, sociabilité, produit naturel etc.
2. Définir une ligne éditoriale de message „UNIQUE“, déclinables selon les destinataires du message : interne à la filière, grande distribution, HORECA, Tourisme, média, etc.
3. Former une plateforme „UNIQUE“ qui pilote le programme.
4. S'attacher des ambassadeurs du vin provenant de l'extérieur de la branche vitivinicole comme porteurs de messages.

Dans un premier temps, le groupe de travail propose de former / instruire les acteurs de la branche, de sorte qu'ils soient aptes à répondre aux défis de la santé publique et de la prévention. En parallèle, il s'agira de développer le réseau économique-politique-médiatique.

Activités principales durant l'année

Durant cette année, le comité IVVS s'est réuni à cinq reprises. Il a notamment traité les dossiers suivants

Avenir et structure IVVS

Selon ses statuts, l'IVVS a pour but principal la sauvegarde des vignobles et des vins suisses, notamment par la progression des parts de marché en Suisse et à l'étranger. Elle concentre son activité sur :

- la promotion et le marketing en Suisse et à l'étranger
- l'obtention de l'extension de mesures d'entraide de la Confédération et l'application des tâches qui y sont liées
- l'observatoire du marché des prix
- la défense de la consommation des vins suisses.

La question s'est posée de savoir si l'on pourrait donner à l'IVVS un peu plus de substance qu'uniquement la promotion, en y ajoutant par exemple des éléments techniques, la formation professionnelle ou encore la défense professionnelle. Un mandat a donc été confié à M. Thierry Walz qui est chargé d'analyser la situation, de faire un audit auprès de tous les acteurs de la branche et auprès de l'OFAG, afin de pouvoir présenter une proposition concrète de nouvelle structure de l'IVVS. Le rapport de M. Walz est attendu pour le premier semestre 2017.

Rapport sur l'analyse du système de contrôles des vins

Le 23 mars, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a invité une délégation de l'IVVS pour une séance de clôture du rapport sur l'analyse du système de contrôle des vins, rapport qui contient les recommandations suivantes :

Acquits par :

- unité de surface
- cépage
- désignation géographique réglementée plus petite que l'AOC

Renforcement de l'efficacité du contrôle de la vendange :

- connexion acquits – apports de raisin (outil informatique)
- détection automatique des dépassements
- *alternative : division de l'acquit avant l'encavage*

Contrôle de la vendange :

- analyse de risque
- inspections inopinées

Encavage intercantonal :

- échange d'information entre cantons (lots de raisin)

"Fiche de cave / Kellerblatt" :

- introduction dans tous les cantons

Plateforme de discussion "vin" rassemblant les autorités d'exécution :

- élargissement au contrôle de la vendange

Contrôle du commerce des vins :

- organe unique de contrôle
- analyse améliorée de risque
- standardiser et numériser le rapport d'inspection et les pièces justificatives
- accès à la comptabilité analytique et financière
- prise d'échantillons sur place pour analyses
- amélioration du système d'information

Elimination des obstacles juridiques à la coopération

- niveau fédéral
- niveau cantonal

Améliorer la (haute) surveillance de la Confédération

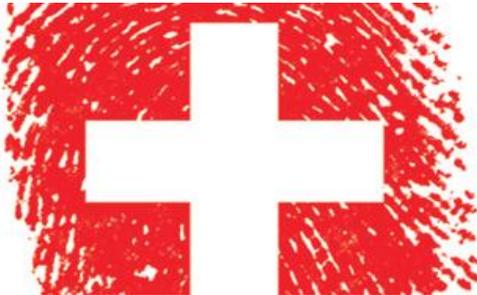
- sur le contrôle de la vendange
- sur le contrôle du commerce des vins

La majorité des recommandations nécessite une modification de l'Ordonnance sur le vin, prévue dans le paquet d'ordonnances agricoles 2017. Dans cette perspective, l'OFAG a présenté ses propositions à une délégation de l'IVVS le 21 octobre. L'un des points centraux de la discussion a été celui de l'organe unique de contrôle. L'IVVS s'est prononcée en faveur d'un contrôle unique, mais qui devra être adapté d'une part aux négociants et, d'autre part, aux producteurs de plus faible importance et qui ne travaillent qu'avec leurs propres raisins.

Suite à cette présentation de l'OFAG, l'IVVS et l'Association suisse du commerce des vins (ASCV) ont écrit le 25 novembre au directeur de l'OFAG pour notamment l'informer que la branche ne veut pas d'un contrôle policier, que les coûts du système de contrôle ne doivent pas augmenter, que l'accès à la comptabilité et les prises d'échantillons par les inspecteurs ne sont pas justifiés.

Mise en œuvre des dispositions "Swissness"

L'Association de l'industrie suisse du fromage fondu (SESK) a écrit à l'IVVS pour lui demander d'approuver sa demande d'octroi d'une exception pour le vin utilisé pour la fabrication de fondues, conformément à l'article 9 de l'Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires. L'IVVS a répondu favorablement à cette requête, en précisant que cette exception n'est valable que jusqu'à la mi 2018. A ce moment-là, notre branche doit être en mesure de fournir la quantité de vin nécessaire, à savoir quelque trois millions de litre par année.



Une réponse similaire a également été donnée à la Swiss Convenience Food Association pour du vin industriel servant à la production de vinaigre (50'000 litres de vin industriel rouge et 150'000 litres de vin industriel blanc par année), de même qu'à FROMARTE pour du vin utilisé pour la fabrication de préparations fraîches de fondues (env. 150'000 à 200'000 litres de vin par année). Ces exceptions ont été octroyées afin de donner du temps à la branche pour s'organiser.

Le 18 novembre a eu lieu une séance avec des représentants de l'industrie du fromage et de l'IVVS. Les représentants du fromage ont la ferme volonté de collaborer avec notre branche, car ils tiennent à utiliser du vin suisse pour leurs préparations. Il a été décidé de constituer un groupe de travail pour mettre au point les détails et surtout pour trouver une entente en ce qui concerne le prix. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu en mars 2017.

Guide de bonnes pratiques dans le domaine vitivinicole

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) exige qu'un guide de bonnes pratiques dans la vitiviniculture (depuis la production de raisin jusqu'à la bouteille) soit rédigé. En effet, la législation sur les denrées alimentaires a comme principe de base l'obligation d'autocontrôle. Cette obligation figure dans l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, aux articles 49 "Principe", 50 "Traçabilité" et 52 "Hazard Analysis and Critical Control Points (méthode HACCP)". Le guide de bonnes pratiques, une fois validé par la branche, sera soumis à l'OSAV pour contrôle. Cet office pourra ensuite le mentionner sur son site internet, ce qui lui confèrera une valeur légale.

En mars, le comité de l'IVVS a donné officiellement le mandat à la commission nationale d'œnologie de l'Union suisse des œnologues (USOE) d'élaborer le guide "vin". Cette commission prévoit de terminer son guide au premier semestre 2017. Quant au guide "raisin", il sera rédigé par la commission technique viticole de VITISWISS. Ces deux guides auront pour but de faciliter le travail des producteurs en vue des contrôles qui seront effectués par les autorités.

Passage du système des AOC viticoles à celui des AOP-IGP

L'IVVS a été informée au début de l'année du lancement d'une réflexion de l'OFAG concernant la reprise de l'enregistrement et de la protection des indications géographiques vitivinicoles selon le modèle de protection des AOP-IGP. Cette modification impliquerait la modification de la loi sur l'agriculture, en particulier l'art. 63 fixant la classification des vins suisses. Pour entreprendre ce travail exploratoire, l'OFAG a décidé avec la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux de former un groupe de travail conjoint.



En date du 30 septembre, l'IVVS a écrit au directeur de l'OFAG pour lui demander instamment que deux représentants de la branche soient immédiatement intégrés dans le groupe de travail chargé d'étudier la question du passage du système des AOC à celui des AOP-IGP prévu pour 2021 – 2022. Le 14 octobre, M. Lehmann a répondu ainsi : "... Le groupe de travail conjoint a confirmé qu'il fallait débiter dans une première phase de la préparation de ce projet par des

échanges entre la Confédération et les cantons. Ce choix ne relève nullement d'une volonté de ne pas intégrer des représentants de l'économie vitivinicole à un stade avancé du projet. Il relève du constat qu'il existe déjà au niveau des cantons un besoin d'informations plus approfondies sur le modèle AOP-IGP, de discussions des objectifs et de réflexions sur les possibles options qui en découlent. Par ailleurs, le groupe de travail conjoint a d'ores et déjà convenu que la synthèse de ses réflexions serait présentée aux organisations faitières de l'économie vitivinicole au cours du 1^{er} quadrimestre 2017. Cette réunion marquera également l'élargissement du groupe de travail à des représentants de l'économie vitivinicole."

Lors de sa séance du 16 novembre, le comité de l'IVVS a décidé de constituer son propre groupe de travail qui sera chargé de préparer le dossier AOP-IGP. Celui-ci se réunira dans le courant du mois de mars 2017.

Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

Afin de doter la branche vitivinicole suisse d'un outil d'analyse du marché précis et fiable permettant d'orienter la production en fonction de la demande du marché et d'affiner les stratégies promotionnelles nationales et régionales des acteurs de la filière, l'IVVS a mandaté CHANGINS haute école de viticulture et d'œnologie en vue de créer un Observatoire suisse du marché des vins (OSMV). Les chiffres livrés par l'OSMV proviennent principalement de la base de données Nielsen et des producteurs-encaveurs (Mercuriale).

La Mercuriale a vu le jour le 1^{er} avril. Elle doit permettre aux acteurs de la profession et aux grossistes de mieux comprendre les marchés de la vente directe, de la restauration et de l'exportation. Elle est mise en place sur une base volontaire. La confidentialité des données est garantie. En contrepartie, les participants à la Mercuriale reçoivent tous les trois mois la liste des prix courants pratiqués pour les vins AOC suisses et les vins de pays par canal de distribution et par unité de volume (vrac, qualité litre, qualité bouteille), des indicateurs sur l'évolution des marchés, ainsi que des informations personnalisées. Les données demandées ont fait l'objet d'une concertation auprès des diverses interprofessions qui ont établi des grilles à cet effet. Le logiciel a été développé par CHANGINS. Enfin, pour être représentative, il faudrait que 250 entreprises participent à la Mercuriale. Un appel a donc été lancé tout particulièrement aux producteurs-encaveurs des cantons du Valais, de Genève, du Tessin, de la Suisse alémanique et de la région des 3 Lacs, mais également aux négociants et aux courtiers en vin pour qu'ils prennent part à la Mercuriale.

2.4.2 Swiss Wine Promotion (SWP)

2016 fut une année de transition pour SWP. Elle a reconduit tous les projets 2015 avec une stratégie axée sur des activités ayant un impact direct sur les acteurs du marché et les leaders d'opinion de la branche, au détriment d'une campagne publicitaire dans les media print à large échelle.

Gastronomie

Les hôteliers et restaurateurs sont des partenaires très importants pour les vins suisses puisqu'ils sont nos premiers ambassadeurs. Ce sont des prescripteurs très influents auprès des consommateurs. Partant du constat que les vins suisses sont fortement sous-représentés dans ce secteur en Suisse alémanique, SWP a donc décidé de travailler sur plusieurs fronts pour sensibiliser une large palette de restaurants à la légitimité d'une présence renforcée des vins suisses à leurs cartes des vins. Nos partenaires auprès du monde de la gastronomie et bistro-nomie sont :

Gault & Millau

Ce partenariat sensibilise les restaurants Gault & Millau à l'excellence et à la diversité des vins suisses, ouvrant ainsi aux producteurs des perspectives intéressantes auprès des restaurants qui pratiquent une gastronomie classique de niveau supérieur (moyen et haut de gamme). Dans cet esprit, nous soutenons :

- "la meilleure carte des vins suisses" (20 hôtels et restaurants sélectionnés)
- la nomination de deux "Rookies of the Year", à savoir deux vigneronnes que le jury de G&M considère être les révélations de l'année
- le guide du "Top 100 des meilleurs vigneronnes suisses", qui rencontre toujours un grand succès. La distribution par le biais du "Schweizer Illustrierte" et du "Nouvel Illustrierte" nous permet de toucher un très large public.
- SWP est également partenaire du sommelier G&M de l'année.



Ces distinctions sont remises lors de la cérémonie officielle du "Cuisinier de l'année", à laquelle sont invités une soixantaine de personnes, mais aussi de nombreux journalistes et leaders d'opinion. SWP organise avec le Chef de l'année le choix des vins qui accompagnent ce repas de gala.

Best of Swiss Gastro

Depuis 2014, SWP est l'un des partenaires principaux de "Best of Swiss Gastro" présent essentiellement en Suisse alémanique et qui est considéré comme le pendant de Gault & Millau dans un positionnement plus populaire. Ce partenariat doit permettre de faciliter le contact avec les 4'500 restaurateurs affiliés à Best of Swiss Gastro.

Semaine du Vin Suisse (Swiss Wine Week)

En 2016, le concept "Swiss Wine Week" a été adapté selon certaines recommandations de restaurateurs. La période de mise en avant des vins suisses a été déplacée à septembre (au lieu de novembre) et s'est tenue sur trois semaines au lieu d'une. Des synergies en matière de communication ont pu être développées en collaboration avec "La semaine du goût".

Grande distribution

Pour toucher l'ensemble des consommateurs suisses, SWP a continué le partenariat avec les principaux distributeurs de Suisse, soit Coop, Denner et Manor, et a débuté une collaboration avec Lidl. La publication annuelle de cahiers mettant en valeur exclusivement des vins suisses permet de toucher un très large public, tout en stimulant la vente en vue de défendre des parts de marché.

Les Caves Ouvertes

Depuis plusieurs années, le mois de mai est le théâtre de la plus grande manifestation vineuse en Suisse. A tour de rôle, les diverses régions viticoles organisent les journées caves ouvertes pour le plus grand plaisir des amateurs de vins. Le succès sans cesse croissant de ces journées montre clairement l'intérêt des amateurs de vins à rencontrer les producteurs et à se laisser guider dans leurs choix par ces professionnels. Cette possibilité de passer de cave en cave pour comparer de nombreux vins en toute convivialité avec les commentaires avisés des producteurs séduit de plus en plus de personnes qui saisissent cette opportunité pour sélectionner leurs cuvées préférées.

Communication digitale

Un accent particulier a été mis sur la communication digitale. De nombreuses améliorations ont été apportées au site swisswine.ch, tant au niveau graphique qu'au contenu. Désormais, le site est disponible en quatre langues et a été enrichi de très nombreux rapports et informations générales. Le trafic a augmenté de 240 % et a atteint en 2016 71'343 visiteurs, dont 27 % de visiteurs qui reviennent. Une utilisation plus dynamique de cet outil et une mise en ligne régulière d'informations explique ce succès.

La restructuration

Les associations professionnelles de la branche ont toutes été informées sur les intentions visant à transformer l'actuelle association en société anonyme. L'assemblée générale de SWP a donné mandat au comité de faire aboutir le projet de restructuration.

The Institute of Masters of Wine



SWP est devenu partenaire officiel de l'"Institute of Masters of Wine". La collaboration avec ce très prestigieux institut va ouvrir de nouvelles plates-formes internationales aux vins suisses.

Presse internationale

Les vins suisses ont eu l'honneur d'articles très positifs dans deux des revues vinicoles les plus influentes au monde : "Decanter" et "Wine Advocate by Robert Parker"

WSET – Voyage Wineakademie

A l'initiative de SWP, 21 Weinakademiker de divers pays d'Europe ont participé à un voyage en Valais du 16 au 18 juin. Ces voyages seront organisés par tournus dans toutes les régions de Suisse.

Export

Une convention a été signée entre SWP et SWEA pour un regroupement des forces à l'exportation. SWEA continue de gérer la liste du Corps Diplomatique et SWP reprend la conduite de l'ensemble des activités export.

2.4.3 VITISWISS

VITISWISS a signé avec la FSV une convention de mandat en 2011. Cette organisation commune fonctionne très bien. Le secrétariat est géré de manière autonome et efficace par Mme Fabienne Python Fatio. Quant à Mme Chantal Aeby Pürro, directrice, elle assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS, ainsi que le bon déroulement des activités du secrétariat. Enfin, elle participe à toutes les séances de comité de VITISWISS.

Mme Aeby Pürro a participé le 9 novembre à Zollikofen au congrès pour la célébration du 20^e anniversaire des PER qui a été organisé par l'Union suisse des paysans. Elle s'est également rendue aux assemblées des délégués de VITIPLUS à Aigle et de VITIVAL à Conthey.

La FSV soutient le document relatif au système de production donnant droit à une contribution dans le sens de l'article 75 de la loi fédérale sur l'agriculture que VITISWISS a déposé à l'OFAG. Les éléments de ce projet correspondent aux attentes de la Confédération qui les a mis en consultation dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2017, et plus précisément dans l'Ordonnance sur les paiements directs.

2.4.4 Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants (ASVEI)

L'ASVEI a répondu à quatre consultations relatives à des révisions de lois ou d'ordonnances. Ces réponses ont été élaborées sur la base de prises de position de la FSV, cette dernière assurant administrativement la défense professionnelle de l'ASVEI. Un représentant de l'ASVEI a participé aux séances de comité de la FSV en qualité d'invité permanent. Son association est ainsi continuellement informée des dossiers les plus importants traités par la FSV. De son côté, la directrice de la FSV est également invitée à prendre part aux séances de comité de l'ASVEI. Dans ce contexte, elle a notamment participé aux travaux du groupe de travail "contrôle de cave".

2.4.5 Forum vitivinicole suisse (Communiqué de presse)

A l'occasion du 6^{ème} forum vitivinicole consacré cette année à la recherche, près de 40 participants se sont réunis à Berne le 22 novembre 2016. Des représentants de la branche, impatientes de prendre connaissance des programmes de recherche pour les années 2018-2021 dans un contexte de réorganisation de la recherche au niveau national, sont venus des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud et Zürich.

En plus de la présence de professionnels de toutes les régions vitivinicoles, d'un représentant de Bio-Suisse et de VITISWISS (Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable), M. Borloz, conseiller national et président de la Fédération suisse des vignerons a pris part à cette rencontre qui a pour objectif de coordonner et relayer les requêtes relatives aux besoins de la branche en matière de recherche. La présentation de la nouvelle structure d'Agroscope n'a pas pu rassurer les membres du Forum qui s'inquiètent de voir une diminution des moyens investis dans la recherche agronomique en lien avec la pratique. Le Forum constate que dans le nouvel organigramme, les activités en lien avec la viticulture sont réparties dans diverses unités. Il souhaite continuer à disposer d'interlocuteurs clairement identifiés pour favoriser la collaboration et les échanges. En effet, le secteur vitivinicole suisse doit pouvoir bénéficier d'une recherche qui soit à même de lui fournir des prestations répondant à ses besoins très spécifiques.

L'enquête sur les besoins en matière de recherche menée par Agroscope par le biais du forum a permis de définir les priorités. La réduction des intrants phytosanitaires, la lutte contre les ravageurs émergents et les maladies de la vigne, sont des thèmes qui préoccupent la branche. Les membres du forum souhaitent qu'ils soient étudiés de manière approfondie. De plus, la nécessité de poursuivre les recherches relatives à la sélection et au clonage est également indispensable pour améliorer la production. Les cantons effectuent aussi de nombreux essais qui contribuent à l'adéquation régionale des résultats de la recherche et à leur diffusion auprès des viticulteurs.

Les défis sont de taille et d'une importance primordiale. Cependant les ressources sont toujours plus réduites. C'est pourquoi il est capital que les institutions qui mènent des recherches et font de la vulgarisation (Agroscope, Changins haute école de viticulture et œnologie, Agridea, projet de Weinbauzentrum Wädenswil) collaborent avec les cantons et les professionnels. Le forum attend encore la réponse définitive d'Agroscope concernant ses demandes spécifiques. Il se réjouit d'apprendre que des technologies de pointe peuvent être testées, comme par exemple l'utilisation de drones pour dépister les jaunisses de la vigne.

Enfin, CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie et Agridea ont informé sur les possibilités qu'ils ont de mener des projets de recherche pour répondre pleinement aux requêtes de la branche. L'Association Weinbauzentrum Wädenswil a informé sur le fait que la Suisse allemande souhaite être totalement intégrée dans le paysage institutionnel vitivinicole suisse. L'Association va mettre tout en œuvre pour que s'ouvre d'ici avril 2017 un centre spécialisé en vitiviniculture qui soit à même de satisfaire aux besoins régionaux en matière de recherche appliquée, de formation, de transfert de connaissances et de services, étant donné que les ressources en personnel et en infrastructures ont diminuées dans les différentes institutions.

La rencontre de ce jour a démontré une fois de plus que ce forum est un outil indispensable de coordination et d'échange pour la branche, car il permet d'assurer le lien entre la pratique et la recherche.

La date du Forum 2017 a été fixée au 28 novembre.

2.4.6 VITIPLANT

(Source : AGORA, M. Loïc Bardet)



VITIPLANT est une organisation professionnelle formée de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS) et de la FSV, ayant pour objectif principal la promotion de la production indigène de matériels viticoles certifiés. Cette année a malheureusement été marquée par la diffusion de la flavescence dorée. En effet, après la découverte en 2015 des premiers cas avérés de flavescence dorée au Nord des Alpes dans la région de Vevey-Montreux, de nouveaux foyers ailleurs en Lavaux ainsi qu'en Valais sont apparus. VITIPLANT collabore avec les Services cantonaux, l'OFAG ainsi que les pépiniéristes, afin

de définir une stratégie de lutte et d'éradication. Les réflexions quant à l'achat d'une machine supplémentaire pour le traitement à l'eau chaude sont ainsi en cours.

Par ailleurs, les discussions bilatérales entre Agroscope et VITIPLANT concernant la commercialisation des obtentions d'Agroscope ont abouti à la signature, en fin d'année, d'un contrat de délégation octroyant à VITIPLANT la responsabilité de l'encaissement de royalties destinées au fonds de sélection. La concrétisation de cette délégation est prévue dès la campagne 2017 – 2018.

2.5 Activités principales

2.5.1 Présidence de la FSV

Après avoir pris connaissance des résultats des élections fédérales d'octobre 2015, le comité de la FSV a dressé une liste des parlementaires pouvant entrer en ligne de compte pour la présidence de la FSV. Il a ensuite pris contact avec plusieurs personnes. Le choix s'est cependant très vite porté sur le Conseiller national vaudois Frédéric Borloz et le comité a proposé son

élection à l'assemblée des délégués du 19 avril 2016. Brillamment élu à cette fonction, M. Borloz s'est immédiatement attelée à ses nouvelles tâches.

2.5.2 Restructuration d'Agroscope

Le 6 avril, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a informé, par communiqué de presse, de la réorganisation d'Agroscope. Quatre instituts et 19 divisions de recherche seront supprimés au 1^{er} janvier 2017. Cette réorganisation entraîne la disparition de 14 postes de cadres. Les Grands Conseils des cantons de Genève, de Vaud, de Fribourg, du Tessin et du Valais ont adressé une proposition de résolution au Conseil fédéral pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse. Le Conseiller national Marco Romano, président de l'IVVS, ainsi que les Conseillers nationaux Jacques Bourgeois, Jean-Pierre Grin, Markus Hausammann, Bruno Pezzatti et Barbara Schmid-Federer ont déposé une interpellation à ce sujet.

Le 7 septembre, la FSV a écrit au directeur de l'OFAG, avec copie au Conseiller fédéral Schneider-Ammann, pour lui expliquer les soucis de la branche en ce qui concerne la nouvelle orientation de la recherche chez Agroscope et pour demander qu'il y ait un représentant de la vitiviniculture au sein du conseil d'Agroscope. Le Conseiller fédéral Schneider-Ammann a répondu personnellement à la lettre de la FSV le 29 septembre. Il ressort de sa réponse, d'une part, qu'il ne sert pour le moment plus d'intervenir auprès du Département de l'économie, de la formation et de la recherche ou auprès de l'OFAG, mais qu'il faut surveiller de près l'évolution de la situation. D'autre part, le Conseiller fédéral Schneider-Ammann refuse, pour des raisons formelles sur le plan juridique, de donner un siège à un représentant de la vitiviniculture au sein du conseil d'Agroscope, argumentant qu'il s'agit d'un organe de conduite interne à la Confédération.

2.5.3 Problématique "Moon"

De nombreux dégâts (déformations foliaires, forte coulure) ont été constatés à la fin mai 2015 dans les vignobles suisses. L'utilisation de produits de la Maison Bayer (Moon Privilege et Moon Experience) semble être à l'origine de ces anomalies. Durant toute l'année 2015, la FSV a suivi de très près ce dossier. Elle a accompagné les vignerons touchés dans leurs démarches pour obtenir une indemnisation de la part de la Maison Bayer en leur fournissant les informations nécessaires (voir rapport d'activité 2015).

Le travail de la FSV s'est poursuivi en 2016. Le 6 janvier, l'avocat de la FSV a écrit à l'avocat de la Maison Bayer pour, d'une part, rappeler ce qui a été mis en place lors de la rencontre du 3 novembre 2015 en ce qui concerne l'indemnisation des producteurs de raisins et des vignerons encaveurs et, d'autre part, pour solliciter une deuxième rencontre. Elle devrait avoir pour but de traiter :

- des dommages constatés en 2014 après utilisation du Moon Privilege en 2013 déjà
- de l'éventuelle indemnisation à l'amiable des encaveurs et des coopératives (cette question avait déjà été abordée le 3 novembre 2015 et Bayer s'était engagée à revenir sur le sujet)
- des quelques cas qui concernent l'utilisation du Moon Experience.

Cette rencontre a eu lieu le 12 janvier et il en est notamment ressorti ce qui suit : les négociations dans d'autres pays sont moins agréables qu'en Suisse. Dans certains pays qui ne se sont pas organisés, plusieurs producteurs se contentent de demander uniquement le remboursement des produits et oublient l'indemnisation de la récolte. En ce qui concerne le Moon Experience, la Maison Bayer a écrit un courrier en décembre 2015 pour dire aux producteurs que leur demande pourrait être prise en charge, mais selon une analyse individuelle plus précise, car les conditions de dosage et les conditions climatiques étaient différentes. Les mêmes formulaires pourront toutefois être utilisés. Pour ce qui est des dégâts subis en 2014 après utilisation du Moon en 2013, Bayer ne veut pas entrer en matière. Pour elle, les facteurs sont différents et les preuves manquent. Elle est cependant prête à examiner des cas individuels s'ils

sont très bien documentés, mais ne veut en aucun cas faire une procédure collective avec des annonces et appels à indemnisation, comme elle l'a fait pour les dégâts subis en 2015.

Par le biais d'une newsletter de la FSV datée du 11 mars, les vignerons ont reçu les informations suivantes :

- Certains vignerons touchés n'ont pas encore transmis leurs documents (ou pas encore de manière complète) à la Maison Bayer. Ils sont invités à le faire le plus rapidement possible, afin que l'examen de leur cas puisse débiter prochainement.
- Le 7 mars 2016, la Maison Bayer a adressé une lettre aux vignerons touchés les informant qu'elle avait commencé l'examen de tous les cas qui lui avait été annoncés. Elle adressera prochainement à tous les vignerons concernés (en plus de l'explication de la méthode de calcul) ses offres de paiement volontaire, calculées de manière individuelle, dans la mesure où des dégâts ont été constatés.
- La Maison Bayer a terminé l'examen des premiers cas, de sorte que les premiers vignerons recevront une offre ces prochains jours. A ce propos, il convient de rappeler que ce sont les estimations des récoltes qui constituent la base de calcul. Si l'offre de dédommagement convient au vigneron concerné, celui-ci voudra bien la signer et la renvoyer à la Maison Bayer.
- Les vignerons qui ne font pas partie du premier groupe sont priés d'avoir encore un peu de patience.
- Comme déjà annoncé, la Maison Bayer part du principe que les offres seront envoyées d'ici la fin du premier trimestre 2016 pour tous les cas dont les documents sont complets.
- Les vignerons dont les experts constateront que les dégâts ne proviennent pas du Moon Privilege, mais d'autres facteurs tels que la sécheresse, pourront obtenir des éclaircissements auprès d'une adresse postale qui leur sera communiquée.
- Les vignerons qui sont encore en possession d'emballages fermés d'origine et complets du produit Moon Privilege peuvent les rapporter à leur revendeur. Les emballages ouverts et entamés peuvent être échangés contre une quantité de "Teldor" correspondant à ce qui reste dans l'emballage. Dans ce cas, la Maison Bayer prie le vigneron de prendre contact avec le collaborateur du service externe de sa région.
- La Maison Bayer étudie encore les critères pour une éventuelle indemnisation des vignerons qui ont utilisé le Moon Experience. Cependant, la Maison Bayer veut d'abord régler la question de l'indemnisation des dégâts dus au Moon Privilege avant de traiter les cas du Moon Experience. De toute manière, les vignerons concernés devront s'adresser directement à la Maison Bayer, sans passer par la FSV.
- La Maison Bayer ne s'est pas encore déterminée sur la manière de traiter les cas de vignerons ayant subi des dégâts en 2014 après utilisation du Moon Privilege en 2013. En effet, les conditions étaient tout à fait différentes qu'en 2015. Comme pour le Moon Experience, les vignerons concernés devront s'adresser directement à la Maison Bayer, sans passer par la FSV.
- Pour ce qui est d'une éventuelle indemnisation des coopératives et des encavages, la Maison Bayer n'a pas encore pris de décision. Elle rappelle qu'elle souhaite tout d'abord clore le dossier "indemnisation des vignerons" avant de s'attaquer à d'autres sujets.

D'une manière générale, les vignerons se sont déclarés contents, voire très contents, de l'offre d'indemnisation qui leur a été faite par la Maison Bayer pour la partie "raisin". Il n'en est cependant pas tout à fait de même pour la partie "encavage". La FSV a conseillé aux vignerons insatisfaits d'en informer immédiatement la Maison Bayer, en indiquant les raisons de leur mécontentement. Les cas seront ensuite directement réglés entre la Maison Bayer et les vignerons concernés.

La FSV a été informée de déformations foliaires et autres anomalies constatées en mai dans diverses régions sur des parcelles ayant été touchées par le Moon en 2015. La directrice a immédiatement pris contact avec la Maison pour l'informer de la situation. Il a été convenu de ceci :

- Le vigneron qui constate, après la floraison, des anomalies sur des parcelles ayant subi des dégâts dus au Moon en 2015 doit en informer le représentant de la Maison Bayer ou son revendeur.
- Il en informe également la FSV par courriel.
- La Maison Bayer enverra ensuite un représentant sur place.

A la fin août, aucun cas de déformation foliaire n'avait été annoncé à la Maison Bayer après la floraison.

2.5.4 Flavescence dorée

En novembre 2015, deux foyers de flavescence dorée ont été découverts à Blonay et à La Tour-de-Peilz. Un groupe de travail a été constitué au niveau cantonal pour mettre en place des mesures. La question a été soulevée de savoir si les vignerons touchés par la flavescence dorée peuvent obtenir une aide financière pour compenser les frais liés à cette maladie (p.ex. remplacement des ceps, traitements, etc.). Les informations reçues de l'OFAG sont les suivantes :

Il y a lieu de distinguer entre les cas qui concernent les pépiniéristes où les frais sont générés par des mesures nécessitant soit la destruction soit le traitement (p.ex. à l'eau chaude) de matériel de multiplication, et les cas qui concernent des parcelles de vigne contaminées où il est nécessaire d'arracher les ceps présentant des symptômes, voire des peuplements entiers.



Dans le premier cas de figure, les mesures étant ordonnées par la Confédération, une indemnisation directement par cette dernière est prévue dans les cas de rigueur en vertu de l'article 47 de l'Ordonnance sur la protection des végétaux. Dans le deuxième cas de figure, qui concerne les mesures ordonnées par le canton dans des parcelles destinées à la production de raisin, la question de l'indemnisation est aus-

si l'affaire du canton. En vertu de l'article 48 de l'Ordonnance sur la protection des végétaux, "la Confédération rembourse cependant aux cantons 50 % des frais reconnus que les cantons ou leurs communes ont engagés dans la lutte contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux. Elle rembourse même 75 % des frais reconnus lorsque l'organisme visé présente un risque de propagation particulièrement élevé, qu'il apparaît pour la première fois et qu'il peut encore être éradiqué."

Cet automne, trois nouveaux foyers de flavescence dorée ont été trouvés dans le canton de Vaud, deux à Puidoux et un à Villeneuve. Par ailleurs, un foyer a également été découvert en octobre dans le vignoble valaisan. La FSV, par le biais d'une newsletter, a recommandé à tous les vignerons de contrôler très régulièrement leurs vignes dès le mois d'août 2017, afin de détecter d'éventuels symptômes de cette maladie. Ils devront, en cas de découverte d'un nouveau cas, l'annoncer immédiatement au service cantonal compétent.

2.5.5 Train d'ordonnances agricoles 2016

Le 20 janvier, l'OFAG a mis en consultation les projets de modification des dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture, avec délai de réponse au 15 avril. Notre branche était notamment concernée par les ordonnances suivantes :

- Ordonnance sur les AOP et les IGP
- Ordonnance sur les paiements directs
- Ordonnance sur la terminologie agricole.

En ce qui concerne l'Ordonnance sur les AOP et les IGP, la FSV a demandé, dans sa prise de position, l'introduction de l'obligation d'une provenance à 100 % des matières premières pour les nouvelles IGP. Pour ce qui est de l'Ordonnance sur les paiements, la FSV a demandé à la Confédération d'élargir les contributions au système de production aux cultures pérennes (viticulture et arboriculture). VITISWISS a d'ailleurs présenté un projet concret à l'OFAG. A propos de l'Ordonnance sur la terminologie agricole, la FSV a salué le remplacement de deux catégories de terrains en pente par trois catégories, tenant ainsi mieux compte des difficultés d'exploitation.

Bien que l'Ordonnance sur les améliorations structurelles ne faisait pas partie du train d'ordonnances 2016, la FSV a profité de cette audition pour demander une modification de la pratique dans l'application de l'art. 44, al. 1, let. e de ladite ordonnance et qui porte sur les aides au renouvellement des cultures pérennes. En effet, l'OFAG base actuellement ses calculs sur les coûts liés au matériel nécessaire à la plantation. Comme ceux-ci sont nettement plus bas que la valeur du capital-plantes à l'entrée en pleine production, les crédits d'investissement ne sont pas utilisés. A l'instar de ce qui s'était fait pour le calcul des contributions pour la reconversion, la FSV a donc émis le souhait que la référence soit dorénavant la valeur du capital-plantes en début de pleine production.

Enfin, sur la base des résultats de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2016, les modifications suivantes vont toucher notre branche :

Ordonnance sur les paiements directs

- PER : l'obligation d'équiper le pulvérisateur d'un système de nettoyage intérieur sera intégrée dans les PER à partir de 2023
- Une contribution à hauteur de 50 % des coûts d'acquisition (max. CHF 2'000.00) est versée jusqu'à la fin de l'année 2022 au titre de mesure d'utilisation efficiente des ressources
- Assouplissement des dates pour le semis et le labour des cultures intercalaires et révision des règles applicables pour la protection contre l'érosion

Ordonnance sur la terminologie agricole

- Introduction du supplément UMOS pour les surfaces en pente ayant une déclivité supérieure à 50 %.

2.5.6 Révision de la loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles

Le 19 avril, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a traité cette loi, ainsi que la mise en œuvre de la motion de Leo Müller sur le sujet. A titre de rappel, cette motion a pour objectif de corriger les inégalités de traitement fiscal que subit l'agriculture pour l'impôt sur les gains immobiliers, suite à un arrêt du Tribunal fédéral. Depuis cet arrêt, les agriculteurs doivent s'acquitter d'un impôt de 40 à 60 % sur les plus-values des biens immobiliers, alors que les particuliers ne doivent reverser que 5 à 25 % de leurs gains à

l'Etat. Les membres de la CER-E ont décidé de mettre fin aux inégalités de traitement et de mettre en œuvre la motion de Leo Müller.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a traité cette loi le 20 avril. Par 13 voix contre 12, elle est entrée en matière sur le projet, qu'elle a approuvé au vote sur l'ensemble par le même nombre de voix. En outre, la commission a décidé, par 18 voix contre 7, de proposer à son conseil que la nouvelle disposition s'applique également à toutes les taxations actuellement en suspens, autrement dit qui ne sont pas exécutoires.

Le 27 avril, le Conseil national s'est penché sur cet objet. Par 100 voix contre 84, il est revenu à la situation d'avant 2011. La majorité a donc décidé d'en revenir à l'ancien droit et elle a également précisé que celui-ci doit aussi s'appliquer à toutes les taxations actuellement en suspens.

Contrairement au Conseil national, la CER-E s'est opposée le 14 octobre à une large majorité à une imposition privilégiée des immeubles agricoles et sylvicoles. Elle fonde sa position en premier lieu sur des considérations de droit constitutionnel, et estime que les éventuels cas de rigueur devront être réglés d'une autre manière. Par 10 voix contre 2, la CER-E propose à son conseil de ne pas entrer en matière sur le projet relatif à l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. En vertu du principe de l'égalité devant la loi, la commission estime que les agriculteurs indépendants et les autres travailleurs indépendants possédant des immeubles dans la zone à bâtir doivent bénéficier du même traitement. La situation des agriculteurs ne saurait être comparée à celle des particuliers. Selon la majorité de la commission, le projet viole en outre le principe de l'imposition selon la capacité économique.

L'imposition des bénéfices tirés des plus-values réalisées lors de la vente d'immeubles agricoles et sylvicoles varie fortement d'un canton à l'autre. La commission ne conteste pas le fait que, eu égard aux dispositions cantonales actuelles, des cas de rigueur puissent survenir, notamment lors de la remise d'une exploitation agricole. Elle relève toutefois que tous les cantons ont déjà la possibilité de reporter l'imposition ou d'accorder une remise d'impôt et qu'ils disposent donc des instruments nécessaires au traitement des cas de rigueur. Par ailleurs, l'Administration fédérale des contributions (AFC) est prête à encourager l'uniformisation de la pratique en matière d'impôt fédéral direct au moyen d'une circulaire et à contribuer ainsi à réduire le nombre de cas de rigueur. La CER-E entend se pencher sur la question dès qu'une telle circulaire aura été édictée, ce qui devrait être fait au 1^{er} trimestre 2017, et, au besoin, d'élaborer elle-même une intervention visant à empêcher que des cas de rigueur ne se produisent.

Dossier donc à suivre.

2.5.7 Plan d'action national "Produits phytosanitaires"

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'établir un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation des produits phytosanitaires (PPH), en collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce plan d'action entend définir les objectifs et les mesures favorisant considérablement la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires sur la base du rapport en réponse au postulat 12.3299 "Evaluation du besoin de plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires" déposé par la Conseillère nationale Tiana Angelina Moser.

Le 4 juillet, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis en consultation le projet de plan d'action national "Produits phytosanitaires", avec délai de réponse au 28 octobre. Dans sa prise de position, la FSV a déclaré que, dans les grandes lignes, elle pouvait soutenir ce plan d'action, notamment les mesures liées à une meilleure connaissance des risques ainsi qu'à l'amélioration de l'information qui y est liée. Par contre, elle a relevé qu'une réduction même très faible des produits phytosanitaires était difficile pour la viticulture. La FSV s'est également opposée à des mesures impliquant de nouvelles contraintes administratives pour les utilisateurs, de même que celles ayant pour conséquence une augmentation importante des coûts de

production. Enfin, la FSV a très fermement rejeté toute forme de taxe sur les produits phytosanitaires.

2.5.8 Groupe parlementaire vitivinicole

Le groupe parlementaire vitivinicole, fort de 100 Conseillers nationaux et aux Etats, tous partis confondus, est nouvellement co-présidé par les Conseillers nationaux Frédéric Borloz, Marco Romano, Thomas Hurter et Mathias Reynard. Le groupe s'est rencontré le 6 juin, pour la première fois dans sa nouvelle constitution depuis les élections de l'automne 2015. Le programme de la soirée a été le suivant :

- Souhaits de bienvenue par les co-présidents et par Mme Géraldine Savary, Conseillère aux Etats et présidente de l'Association suisse des AOP-IGP
- Apéritif dînatoire avec
 - des vins suisses
 - une palette de produits AOP-IGP offerts par l'Association suisse des AOP-IGP.

Cette manifestation se tient traditionnellement à la "Galerie des Alpes", le restaurant du Palais fédéral. La rencontre de cette année, la 6^{ème} du genre, peut être qualifiée de la meilleure et de la plus positive de toutes les éditions, tant son succès a été retentissant.

2.5.9 Autres consultations

Sans entrer dans les détails, la FSV s'est également prononcée durant cette année sur les consultations et auditions suivantes :

- Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 – 2021
- Instructions pour l'épandage par aéronef de produits phytosanitaires, de biocides et d'engrais
- Programme de stabilisation 2017 – 2019
- Paquet d'ordonnances relatives à l'environnement, printemps 2017 – Adaptation de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

2.6 Formation professionnelle viticole

(Source : AGORA. Mme Florence Matthey)

2.6.1 Convention avec AGORA

La convention entre la FSV et AGORA, conclue en 2013, prévoit que cette dernière se charge des activités suivantes :

- conduite du secrétariat de la Commission de formation professionnelle de la FSV
- coordination et la mise en œuvre de la formation professionnelle viticole au niveau national
- participation aux travaux de l'Ortra AgriAliForm au niveau du comité, des commissions et des groupes de travail
- représentation de la FSV au Conseil professionnel consultatif de Changins
- participation aux séances du comité et à l'assemblée des délégués de la FSV, en qualité d'invité permanent

- exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle viticole décidée par le comité de la FSV et/ou de la Commission ad hoc.

2.6.2 Commission de la formation professionnelle de la FSV

La commission s'est réunie à trois reprises et s'est notamment intéressée aux points suivants :

- révision partielle de la formation professionnelle initiale
- promotion de la formation
- moyens d'enseignement à l'école professionnelle
- procédure de qualification du CFC et de l'AFP
- formation professionnelle supérieure
- cours interentreprises.

2.6.3 Formation professionnelle initiale

La révision partielle de la formation professionnelle initiale engagée par le comité d'AgriAliForm en 2015 a suivi son cours. Les documents officiels concernant les modifications relatives à l'ordonnance et au plan de formation ont été soumis pour consultation interne auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm jusqu'au 15 juin. La Commission de la formation s'est chargée de rédiger la prise de position. Le comité d'AgriAliForm a ensuite pris sa décision sur la base des prises de position de l'ensemble des organisations membres et les documents sont entrés en consultation officielle le 20 juillet et ce jusqu'au 20 septembre. Suite à la consultation officielle, le comité d'AgriAliForm a validé les décisions de la Commission développement professionnel et qualité. Les documents officiels ont finalement été rédigés et traduits dans les trois langues nationales. L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} mars 2017 pour une mise en œuvre dès la rentrée 2017.

Pour les viticulteurs, la principale modification est le passage du système progressif au système linéaire, passage anticipé d'ores et déjà par le Strickhof et Agrilogie. Si le calendrier d'AgriAliForm prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, soit pour la rentrée 2017 – 2018, les centres de formation des cultures spéciales ont décidé de la mise en place du modèle linéaire à la rentrée 2016 – 2017 déjà, à l'exception d'Agrilogie pour les viticulteurs et de l'Inforama Anet. Une autre modification importante est l'augmentation du nombre de jours de cours interentreprises pour les AFP, afin que ceux-ci puissent être donnés en commun avec les CFC. Enfin, le dossier de formation sera désormais évalué dans le cadre de l'examen pratique et des mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux ont été introduites dans le plan de formation.

2.6.4 Cours interentreprises

La FSV siège au sein de la Commission de surveillance des cours interentreprises qui s'est réunie deux fois, le 3 mars et le 15 septembre. Le rôle de cette commission est principalement le suivi des flux financiers dans les cours interentreprises, ainsi qu'une surveillance de la qualité. Cette année ont eu lieu les visites des centres CIE. Chacune de ces visites est effectuée par deux membres de la Commission de surveillance. Elles ont pour but de veiller à la qualité des cours interentreprises et au maintien d'une bonne homogénéité au niveau national. Ces visites se poursuivront en 2017. Par ailleurs, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 13 janvier.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des Chambres d'agriculture, la FSV est également partie prenante de leur mise sur pied. Ainsi, elle participe à la Commission romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture qui s'occupe de la planification et de l'organisation générale des cours. Cette commission s'est rencontrée le 9 juin et le 1^{er} décembre. Cette dernière a été couplée avec le débriefing annuel en

compagnie des moniteurs de cours. Du côté suisse alémanique, une structure homologue pour les viticulteurs et les cavistes a été créée. Son secrétariat est tenu par le BDW.



Durant cette année, plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste ont eu lieu. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit, pour la Suisse alémanique, de l'entreprise Sutter-SKT-Kurse et, pour la Suisse romande, de Neuwerth Logistics SA et José Pasquier Sàrl. Pour rappel, ce cours permet à tous les apprentis viticulteurs de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.00 contre près de CHF 1'000.00 s'ils devaient le faire par la suite.

2.6.5 Procédure de qualification (examens du CFC et de l'AFP)

Le groupe de rédaction des questions d'examen s'est réuni le 11 juillet, afin de planifier la rédaction des questions de la session 2017. Un état des lieux des questions existantes à contrôler et à modifier ainsi qu'une répartition du travail ont été effectués. Les groupes de rédaction viticulture et encavage ont travaillé en commun, afin d'utiliser les synergies possibles. Dans sa globalité, le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Florence Matthey, en collaboration avec Remo Walder.

2.6.6 Moyens d'enseignement

La rédaction des moyens d'enseignement vitivinicoles connaît des hauts et des bas. Ainsi, la rédaction de la partie encavage en français a été achevée en 2015 déjà et les traductions en allemand et en italien ont été terminées dans le courant de l'année. Pour la partie viticulture, la rédaction tarde à avancer en raison du manque d'auteurs pour certains chapitres spécifiques à la viticulture. M. Andreas Hügli, le nouveau directeur de l'édition-Imz, s'est engagé à améliorer les choses et à mettre la priorité sur les chapitres spécifiques à la viticulture, moyennant de trouver les auteurs compétents. Dans tous les cas, la partie viticulture devrait être entièrement disponible pour la rentrée scolaire 2018 – 2019.

2.6.7 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, 2015 a été la dernière année de validité des anciens règlements du brevet. L'année 2016 a, quant à elle, marqué la fin de la validité des anciens règlements de la maîtrise. Les nouveaux règlements sont donc désormais bien en place. Le gros travail de la Commission assurance qualité d'AgriAliForm pour l'année 2016 aura été la gestion des flux financiers en provenance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les incertitudes liées au futur nouveau système de financement ne facilitent pas l'avancée des travaux. En effet, concernant le financement de la formation professionnelle supérieure, la Confédération prévoit de passer à un système de subventionnement cantonal orienté vers l'offre, à un subventionnement fédéral des cours préparatoires axés sur la personne, ceci dès 2018. Notons encore que pour assurer un contact décentralisé avec les candidats, deux directions d'examens ont été instituées par région linguistique. Le secrétariat de la direction d'examens romande a été confié à AGORA, alors que le secrétariat de la direction alémanique dépend du Strickhof.

Parallèlement au brevet et à la maîtrise, une quatrième volée d'étudiants a débuté à Changins la formation de Technicien vitivinicole dipl. ES lors de la rentrée de septembre. Au Strickhof, la reconnaissance de la formation de Technicien vitivinicole dipl. ES suit son cours. La volée-pilote qui a débuté en 2014 terminera cette formation en 2018. Au Strickhof, une nouvelle classe est ouverte uniquement tous les trois ans.

2.6.8 Promotion de la formation professionnelle

Cette année a été marquée par trois événements importants pour la formation professionnelle : AGROVINA, le 11^{ème} European Wine Championship et les AgriSkills 2016.

Dans le cadre du salon AGROVINA, qui s'est déroulé du 26 au 29 janvier, la FSV a accompagné l'ASCV, la FUS, AGORA et les écoles de Châteauneuf et de Marcelin à la tenue du stand de la formation professionnelle initiale et supérieure mis à disposition par AgriAliForm.

Le 11ème concours européen des écoles vitivincolles s'est déroulé du 29 mars au 2 avril sous le nom de « European Wine Championship ». Il a été organisé en collaboration avec les écoles de Châteauneuf, Marcelin et Changins et a donné très bonne satisfaction.

Les premiers AgriSkills 2016 se sont, quant à eux, tenus du 1^{er} au 4 septembre sur le site d'Agrilogie Grange-Verney à Moudon. C'est la première fois qu'un concours vitivincolle est mis sur pied au niveau national. Il s'est déroulé le dimanche 4 septembre avec neuf candidats en lice. Le premier du classement et champion caviste est M. Mathurin Gisel (VD), le deuxième du classement et champion viticulteur est M. Christian Steimer (AG) et le troisième du classement est M. Nicolas Guex (VS). En plus du concours vitivincolle, un stand de présentation et d'animation pour le métier de viticulteur a été organisé par la FSV et tenu avec le soutien de l'Association romande des maîtres professionnels de la vigne et du vin.

2.6.9 Lauréats brevet et maîtrise de viticulteur 2016

Les examens du brevet fédéral ont permis de décerner le brevet aux deux candidats suivants :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Cadenazzi	Davide	Corteglia TI
Dubois	Jonas Haskya	Oron-la-Ville VD

Par ailleurs, il faut compter également un nouveau maître viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Sandoz	Patrick	Neuchâtel NE



3. Année viticole 2016

(Source : Office fédéral de l'agriculture, mars 2017)

C'est grâce à un arrière-été persistant et à un automne chaud et sec que les viticulteurs suisses ont été délivrés des craintes suscitées par un printemps excessivement froid et humide. La vendange fut moyennement abondante et de qualité, malgré la menace parfois grave que représentaient les ravageurs et, dans certaines régions, les maladies cryptogamiques.

Le volume de la vendange 2016 est au total supérieur d'un quart à celui de l'année précédente, dont les rendements avaient atteint un plancher historique. L'augmentation a été nettement plus marquée en Suisse romande (19,7 millions de litres de plus, soit + 29,4 %) et dans le sud du pays (1,5 million de litres de plus, soit + 32,5 %). Cela n'a pas été le cas en Suisse alémanique, surtout dans les grands cantons viticoles (ZH, SH, GR, AG, etc.), où les rendements ont même été inférieurs à ceux de 2015 (- 0,8 million de litres, soit - 6,1 %). Dans l'ensemble, la vendange 2016 se situe, avec 105 millions de litres, dans une moyenne annuelle calculée sur plusieurs années.

Dans toute la Suisse, la saison viticole a commencé sous des auspices favorables après un hiver doux et peu neigeux. L'optimisme initial s'est cependant révélé prématuré : le pays a connu depuis le mois d'avril une période de temps froid et humide qui n'a pris fin qu'au début de l'été. A la fin du mois d'avril, le sol a même gelé en beaucoup d'endroits. Les pluies abondantes qui ont suivi ont favorisé l'apparition du mildiou, qui a durement frappé la vigne. L'amélioration des conditions météorologiques à partir de la mi-juillet n'a pas suffi à rassurer les viticulteurs, car au même moment, le vignoble a été la cible d'attaques massives de la drosophile du cerisier. Heureusement, l'arrivée d'un automne chaud et sec a marqué un tournant en dissipant les craintes inspirées par la drosophile. En définitive, malgré quelques pertes ponctuelles dues au mildiou, il a été possible de récolter un raisin de qualité et parvenu à un haut degré de maturité. Le vignoble suisse occupe 15'000 hectares environ, une superficie qui n'a pas varié en 2016.



3.1 Surfaces et récoltes

Canton	Surfaces 2016 (ha)	Récolte 2016 (hl)	Récolte (hl) 2015	Récolte (hl) 2014
ZH	608	27'706	32'439	35'434
BE Lac de Thoune + reste	23	1'234	1'014	1'075
LU	58	2'992	2'467	2'485
UR + OW + NW	6	194	257	152
SZ	39	1'954	1'658	2'373
GL	2	95	90	110
ZG	4	86	84	112
SO	10	389	312	329
BS	5	285	246	199
BL	114	6'022	5'656	5'653
SH	483	25'467	26'692	30'759
AI + AR	5	148	119	206
SG	211	8'829	8'542	8'297
GR (sans le Mi- sox)	421	21'963	22'549	23'748
AG	385	15'488	18'956	19'674
TG	257	13'512	13'442	14'459
Suisse aléma- nique	2'637	126'364	134'523	145'065
Misox (GR)	29	1'138	977	1'048
TI	1'095	58'491	44'030	49'515
Suisse italophone	1'124	59'629	45'007	50'563
BE Lac de Bienne	222	14'532	11'343	11'418
FR	116	8'141	6'635	7'189
VD	3'774	303'779	218'026	246'886
VS	4'875	413'707	327'836	344'356
NE	607	36'077	29'439	29'503
GE	1'409	91'424	77'433	95'734
JU	16	228	209	306
Suisse romande	11'019	867'888	670'921	735'392
TOTAL SUISSE	14'780	1'053'881	850'451	931'020

(Source : Office fédéral de l'agriculture, mars 2017)

4. Comptabilité de l'exercice

4.1 Bilan au 31 décembre 2016

	2016	2015
ACTIFS		
Caisse	145.40	361.70
Compte Banque Raiffeisen	184'679.73	176'544.23
Compte placement Banque Raiffeisen	103'686.45	103'612.20
Débiteurs	76'806.70	98'025.15
Fonds de formation professionnelle viticole	46'633.85	30'381.40
Débiteur IA	78.62	78.62
Crédit fonds formation professionnelle viticole	0.00	-160.00
	<u>412'030.75</u>	<u>408'843.30</u>
PASSIFS		
Créanciers	19'163.40	61'663.60
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	46'633.85	30'381.40
Provision groupe parlementaire vitivinicole	20'238.25	20'238.25
Réserve communication	32'000.00	12'000.00
Réserve "Cotisations des membres	31'000.00	31'000.00
Réserve générale	33'000.00	30'000.00
Provision pour impôts	3'000.00	0.00
Réserves ordinaires 31.12	38'449.53	38'449.53
Capital propre 01.01.	124'966.52	130'846.07
Bénéfice	<u>3'435.20</u>	<u>-5'722.71</u>
Capital propre 31.12.	128'401.72	130'846.07
Capital de fondation	<u>60'144.00</u>	<u>60'144.00</u>
	<u>412'030.75</u>	<u>408'843.30</u>

4.2 Comptes de résultats 2016

	BUDGET 2016	COMPTES 2016
PRODUITS		
Cotisations des sections	290'000.00	287'073.00
Mandat VITISWISS	70'000.00	70'000.00
Mandat ASVEI	2'000.00	2'000.00
Autres mandats	5'000.00	11'700.00
Honoraires	4'000.00	2'370.00
Intérêts	100.00	59.35
Diverses entrées	1'000.00	615.00
Total Produits	372'100.00	373'817.35
CHARGES		
Administration générale		
Salaires et charges sociales	- 200'000.00	- 199'690.40
Total	- 200'000.00	- 199'690.40
Frais de séances		
Comité	- 29'000.00	- 28'389.10
Commissions	- 4'000.00	- 1'787.50
Assemblée des délégués	- 4'000.00	- 3'000.00
Mandat de prestation du président	- 30'000.00	- 27'491.00
Secrétariat	- 3'500.00	- 3'500.00
Groupe parlementaire vitivinicole	- 3'000.00	- 3'966.90
Réserve pour projet de communication 2017	0.00	-20'000.00
Contacts avec l'étranger	- 3'000.00	- 2'391.00
Total	- 76'500.00	- 90'525.50
Frais généraux		
Comptabilité	- 6'500.00	- 5'940.00
Impôts	- 3'000.00	- 3'121.10
Internet, informatique, téléphonie	- 9'000.00	- 6'751.30
Frais de port + Courrier	- 2'000.00	- 1'520.25
Matériel de bureau - Photocopies	- 3'000.00	- 2'569.20
Frais bancaires	- 30.00	- 30.00
Location	- 9'000.00	- 8'749.95
Mobilier	- 1'000.00	0.00
Abonnements journaux, documentation	- 1'300.00	- 615.80
Traductions	- 5'000.00	- 4'095.00
Consultations juridiques (affaire Bayer)	- 15'000.00	- 8'423.70
Formation – information continue	- 1'000.00	- 800.00
Frais divers et imprévus	- 4'000.00	- 779.95
Refacturation de prestations	0.00	4'212.15
Charges à refacturer	0.00	- 4'212.15
Réserve générale pour déménagement	0.00	- 3'000.00
Total	- 62'830.00	- 46'396.25

	BUDGET 2016	COMPTES 2016
Cotisations		
IVVS	- 3'500.00	-3'500.00
AGIR (Agence d'information agricole romande)	- 550.00	-550.00
LID Bern (Landwirtschaftlicher Informationsdienst)	- 1'500.00	- 1'500.00
AMS Bern (Agro Marketing Schweiz)	- 300.00	- 300.00
Agridea Lindau	- 2'000.00	- 2'000.00
Ecole d'ingénieurs de Changins	- 100.00	0.00
Union suisse des paysans	- 20'000.00	- 20'000.00
AgriAliForm	2'000.00	0.00
Fruit Union – campagne raisin de table	- 1'500.00	- 1'500.00
Allianz der Wirtschaft für eine massvolle	- 2'000.00	- 2'000.00
ASSAF	- 800.00	- 800.00
ASG (Communauté de travail de l'industrie suisse des boissons)	- 1'620.00	- 1'620.00
Réseau vitivinicole AGRIDEA	- 20'000.00	0.00
Total	- 55'870.00	- 33'770.00
Total Charges	- 395'200.00	- 370'382.15
Total Produits	372'100.00	373'817.35
Total Charges	- 395'200.00	- 370'382.15
Excédent de produits		3'435.20
Excédent de dépenses	- 23'100.00	

Cotisations 2016

Cotisation de base : CHF 6'000.00 / section et CHF 17.00 / ha



5. Programme d'activité 2017

Structure et organisation

- Consolidation du partenariat avec VITISWISS et l'ASVEI
- Evaluation d'une collaboration avec l'USOE

Politique, économie et recherche

- Mise en œuvre la stratégie vitiviniculture 2020
- Préparation de la politique agricole 2018-2021 et ss.
- Préparation du passage du système des AOC viticoles à celui des AOP-IGP
- Suivi de la mise en place de la nouvelle SWP SA
- Suivi de la restructuration d'Agroscope
- Consolidation du groupe parlementaire vitivinicole
- Activité parlementaire relative aux lois et ordonnances en révision
- Suivi de la législation européenne et de ses conséquences potentielles pour la viticulture suisse
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Suivi de la mise en place du projet AGRIDEA "réseau coûts de production"
- Défense de conditions-cadre permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par Agroscope

Communication et Promotion

- Intensification de la communication par le biais d'un argumentaire, de la newsletter et de la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP
- Mise à jour continue de l'onglet "FSV" sur le site internet www.swisswine.ch
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole

Formation professionnelle

- Finalisation de la révision partielle de la formation initiale, en particulier assurer le passage au modèle linéaire généralisé
- Premières discussions concernant la prochaine révision de la formation initiale
- Obtenir de la LMZ qu'elle termine enfin les moyens d'enseignement
- Soutien à la volonté d'AgriAliForm de promouvoir l'échange de places d'apprentissage entre les différentes régions linguistiques
- Discussions et décision concernant la participation des viticulteurs aux SwissSkills 2017
- Suivi du changement du système de financement de la formation professionnelle supérieure
- Développer la collaboration avec les cavistes

6.2 Membres du comité

Président :	Frédéric Borloz, Conseiller national Commune d'Aigle Case postale 400 1880 Bex	Tél. 079 204 43 30 Courriel frederic.borloz@parl.ch
Vice-présidents :	Pierre-Antoine Héritier Rue de la Scierie 6 1965 St-Germain (Savièse)	Tél. 027 395 34 22 Courriel paheritier.sa@gmail.com
	Giuliano Maddalena Via Gorelle 6592 S. Antonino	Tél. 091 815 31 06 / Fax 091 815 31 09 Courriel giuliano.maddalena@ti.ch
Membres :		
GOV	Daniel Etter Chambre valaisanne d'agriculture Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey	Tél. 027 345 40 10 / Fax 027 345 40 11 Courriel vitival@agrivalais.ch
	Pierre-Antoine Héritier Rue de la Scierie 6 1965 St-Germain (Savièse)	Tél. 027 395 34 22 Courriel paheritier.sa@gmail.com
	Isabella Kellenberger Gintig 4 3953 Leuk Stadt	Tél. 027 473 38 38 Courriel isabella@vindoeuvre.ch
FVV :	François Montet Chaucey 14 1807 Blonay	Tél. 021 943 53 35 / Fax 021 943 53 35 Courriel montet.vins@bluewin.ch
	Philippe Herminjard Centre patronal Case postale 1001 Lausanne	Tél. 058 796 33 76 / Fax 058 796 33 82 Courriel pherminjard@centrepatronal.ch
IVVG :	Dominique Maigre Route de Soral 99 1233 Bernex	Tél. 079 226 83 49 Courriel dominique.maigre@bluewin.ch
BDW :	Kaspar Wetli-Bicker Tramstrasse 23 9442 Berneck	Tél. 056 460 52 30 / Fax 056 460 79 12 Courriel office@schmidwetli.ch
	Robin Haug Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 056 460 61 01 / Fax 056 460 63 79 Courriel info@weinbranche.ch
Federviti :	Giuliano Maddalena Via Gorelle 6592 S. Antonino	Tél. 091 815 31 06 / Fax 091 815 31 09 Courriel giuliano.maddalena@ti.ch
IV3Lacs :	Cédric Guillod Amont le ruz 1 1788 Praz	Tél. 079 237 70 33 Courriel : cedric@caveguillod.ch

Membres suppléants :

GOV :	vacant	
FVV :	Jean-Daniel Porta Chemin des Daillettes 1091 Aran	Tél. 021 676 94 10 Courriel info@vins-porta.ch
IVVG :	Emilienne Hutin Chemin de Brive 8 1283 Dardagny	Tél. 022 754 12 05 / Fax 022 754 12 27 Courriel info@domaineleshutins.ch
BDW :	Rolf Schenk Im Hüebli 4 8465 Rudolfingen	Tél. 052 319 27 76 / Fax 052 319 27 76 Courriel schenkwein@bluewin.ch

Federviti : Cesare Ruggia
Via Chiosi 1
6802 Rivera
Tél. 091 930 60 09
Courriel enoruggia@ticino.com

IV3Lacs : Alain Gerber
Impasse Alphonse-Albert 8
2068 Hauterive
Tél. 032 753 27 53 / Fax 032 753 02 41
Courriel info@gerber-vins.ch

6.3 Membres de la commission de gestion

BDW Raymond Sommer
Dorfplatz 4
4464 Maisprach

IP 3 Lacs Christophe Dupasquier
Ruelle des Gerles 13
1788 Praz

TI Claudia Buzzi
Via Gorelle
6592 S. Antonino

6.4 Membres de la commission de la formation professionnelle

Nom	Prénom	Représente:	NP	Lieu
Ballet	Francis	Section 3 Lacs	2035	Corcelles (NE)
Bianco	Guy	Ecole de Châteauneuf (VS)	1951	Sion (VS)
Briguet	Conrad	Ecole de Changins (VD)	1260	Nyon (VD)
Gaillard	Raphaël	Commission de formation Valais	1951	Sion (VS)
Grimm	Stéphanie	Commission de formation Vaud	1510	Moudon
Haug	Robin	Section BDW	8820	Wädenswil (ZH)
Maddalena	Giuliano	Section tessinoise	6516	Cugnasco (TI)
Nanchen	Dyonis	Section valaisanne	1907	Saxon (VS)
Perey	Michel	Section vaudoise	1134	Vufflens-le-Château
Pottu	Yves	Ecole Agrilogie Marcelin	1110	Morges
Walder	Remo	Strickhof	8804	Au (ZH)
Wetli	Kaspar	Commission de formation de la Suisse alémanique	9442	Berneck (SG)

6.5 Secrétariats

Fédération suisse des vignerons
Belpstrasse 26
3007 Berne

Tél. 031 398 52 60 / Fax 031 398 52 61
Courriel chantal.aeby@fsv.ch

Directrice : Chantal Aeby Pürro

Secrétariat formation professionnelle viticole :

Association des groupements et organisations
romands de l'agriculture (AGORA)
Avenue des Jordils 5
Case postale 1080
10010 Lausanne

Tél. 021 614 04 77 / Fax 021 614 04 78
Courriel info@agora-romandie.ch

Secrétaire : Florence Matthey

7. Représentation de la Fédération suisse des vignerons

7.1 Union suisse des paysans

Jusqu'au 19 avril :	
Assemblée des délégués :	Willy Deladoëy, Cédric Guillod, Chantal Aeby Pürro
Dès le 20 avril :	Frédéric Borloz, Cédric Guillod, Chantal Aeby Pürro
Chambre suisse d'agriculture :	Chantal Aeby Pürro
Commission production végétale :	Chantal Aeby Pürro

7.2 Agro-Marketing Suisse (AMS)

Assemblée des délégués :	Chantal Aeby Pürro
--------------------------	--------------------

7.3 Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS)

Comité :	Frédéric Borloz
Délégués :	Willy Deladoëy, Dominique Maigre
Suppléant comité :	vacant
Suppléant délégués :	vacant

7.4 Contrôle suisse du commerce des vins

Membre :	
Jusqu'au 19 avril :	Willy Deladoëy
Depuis le 20 avril :	Cédric Guillod
Suppléant :	Robin Haug

7.5 Vitiplant

Bureau, vice-présidence :	Yves Cousin (VD)
Assemblée des délégués :	Yves Cousin (VD), Robin Haug (BDW), Chantal Aeby Pürro (FSV)

7.6 AgriAliForm

Comité :	
Jusqu'au 24 novembre :	Loïc Bardet (FSV), Chantal Aeby Pürro (FSV) (suppléante)
Depuis le 25 novembre :	Florence Matthey (FSV), Chantal Aeby Pürro (FSV), suppléante
Assemblée des délégués :	Chantal Aeby Pürro (FSV), Francis Ballet (NE), Dyonis Nanchen (VS), Loïc Bardet (FSV), Robin Haug (BDW), Conrad Briguet (EIC)
Groupe formation initiale :	Robin Haug (BDW)
Groupe procédure de qualification :	
Jusqu'au 24 novembre :	Loïc Bardet (FSV)
Depuis le 25 novembre :	Florence Matthey (FSV)
Groupe cours interentreprises :	Florence Matthey (FSV)
Groupe marketing :	Florence Matthey (FSV)
Commission AQ brevet-maîtrise :	Florence Matthey (FSV)

7.7 CHANGINS, haute école de viticulture et oenologie

Conseil professionnel consultatif :	Francis Ballet (NE), Loïc Bardet (FSV), Willy Deladoëy (VD)
Conseil de fondation :	Willy Deladoëy (VD)

* * * *